

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 MAI 2017**

Le Conseil Municipal a été convoqué le Mercredi 03 Mai 2017 pour une réunion ordinaire, le Jeudi 11 Mai 2017 à 18H30.

COMPTE-RENDU

L'An Deux Mille Dix Sept, le Onze Mai à dix-huit heures Trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de HONDSCHOOOTE sous la présidence de Monsieur Hervé SAISON, Maire de Hondschoote.

Étaient Présents : M. SAISON Hervé, Maire - Mme POULEYN Michèle - M. CANLER Didier - Mme FAES Mélanie - M. VERMERSCH Jérôme - Mme WIECZOREK Martine, Adjoints - M. PERCAILLE Jean-Marie - M. BARBARY David - Mme POULEYN Katia, conseillers municipaux délégués - Mme BLONDE Dorothée - Mme DOUILLIET Christelle - M. DEVOS Joël - Mme DEBRIL Laurie - Mme DEVYS Odile - M. OUTTIER Gérard - M. DELATTRE François - Mme VANHAECKE Catherine - M. SINNAEVE Christophe - conseillers municipaux.

Étaient absents et excusés : Mme INGELAERE Christine - M. VANDENBILCKE Thierry - M. RYCKEMBUSCH Jimmy - Mme VANRECHEM Chantal.

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. WILST Thierry	a donné procuration à M. PERCAILLE Jean-Marie,
Mme DETAVERNIER Noémie	a donné procuration à Mme FAES Mélanie,
M. BEAUCAMP Sébastien	a donné procuration à M. BARBARY David,
M. DECOCK Bertrand	a donné procuration à M. SAISON Hervé,
M. COUDEREAU Claude	a donné procuration à Mme POULEYN Katia.

Mme POULEYN Michèle est nommée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence suite au décès de Monsieur Gérard INGELAERE - Adjoint au Maire.

Il passe ensuite à l'ordre du jour.

00 - PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 MARS 2017

Adopté à l'unanimité.

01 - INSTALLATION DE MONSIEUR GERARD OUTTIER AU CONSEIL MUNICIPAL EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR GERARD INGELAERE

Vu le décès de Monsieur Gérard INGELAERE, Adjoint au Maire,

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur Gérard OUTTIER, suivant immédiat sur la liste majoritaire dont faisait partie Monsieur Gérard INGELAERE lors des dernières élections municipales, a été contacté, a donné un avis favorable et est installé en qualité de Conseiller Municipal.

02 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 30 Mars 2014, décidant entre autre, du nombre de postes d'adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal N°140404AI064NB du 04 Avril 2014 portant délégation de fonction du Maire à Monsieur Gérard INGELAERE, 1^{er} Adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant des affaires financières et du développement économique,

Vu le décès de Monsieur Gérard INGELAERE, Adjoint au Maire, chargé des affaires financières et du développement économique,

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Monsieur Gérard INGELAERE, par l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire ayant les mêmes délégations.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

1. Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément au procès-verbal du 30 Mars 2014,
2. Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :
 - a. Il prendra le rang après tous les autres,
 - b. Toutefois - le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant,
3. Pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue,

L'Assemblée, après en avoir délibéré,

DECIDE par 23 voix POUR et 0 voix Contre,

- De maintenir le nombre d'adjoints au Maire à six,
- Que les adjoints élus le 30 Mars 2014 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Monsieur le Maire rappelle qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.
Il est dès lors procédé aux opérations de vote.

1^{ER} tour de scrutin

Sous la présidence de Monsieur Hervé SAISON, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

Est candidat : **M. Joël DEVOS**

Nombre de votants : **23 (vingt-trois)**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **23 (vingt-trois)**

Nombre de bulletins blancs et nuls : **00 (zéro)**

Majorité absolue : **12 (douze)**

A obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Joël DEVOS	23	Vingt-trois

Monsieur **Joël DEVOS** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **6^{ème} Adjoint** et a été immédiatement installé pour exercer les fonctions relevant des affaires financières et du développement économique.

03 - MODIFICATION DES REPRESENTANTS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INSTANCES INTERCOMMUNALES

A - ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Exposé de Monsieur le Maire,

Comme le prévoit l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres des commissions communales doivent être répartis proportionnellement entre les conseillers municipaux des deux listes « Avec Hervé SAISON - une équipe en action » et « Nouvelle Ere pour Hondschoote ».

Vu l'observation de la Sous-Préfecture de Dunkerque en date du 04 Mai 2017 relative à la mise à jour des commissions communales par délibération N° 170302DE007NB en date du 02 Mars 2017 suite à l'entrée au Conseil Municipal de Madame Odile DEVYS.

Vu le décès de Monsieur Gérard INGELAERE, Adjoint au Maire et l'entrée au Conseil Municipal de Monsieur Gérard OUTTIER.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR :

- **ANNULE** les délibérations N°140404DE019NB du 04 Avril 2014 - N°150612DE028NB du 12 Juin 2015 - N°160630DE020NB du 30 Juin 2016 et N°170302DE007NB du 02 Mars 2017 portant création et mises à jour des commissions communales,
- **PROCEDE** à l'élection des membres des commissions communales conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que cette désignation doit être effectuée au scrutin secret dans le respect de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ont été élus - à la suite du dépouillement et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, par **23 voix POUR :**

COMMISSION « AFFAIRES FINANCIERES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » - 1 Président - 12 membres

Président : M. Joël DEVOS

Membres : MM. Bertrand DECOCK - Sébastien BEAUCAMP - Michèle POULEYN - Didier CANLER - Mélanie FAES - Jérôme VERMERSCH - Martine WIECZOREK - David BARBARY - Jean-Marie PERCAILLE - Gérard OUTTIER - Catherine VANHAECKE - François DELATTRE.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT DURABLE – LOGEMENT ET ACCESSIBILITE » - 1 Président - 10 membres

Président : Mme Michèle POULEYN

Membres : MM. Thierry WILST - Noémie DETAVERNIER - Sébastien BEAUCAMP - Martine WIECZOREK - Mélanie FAES - Thierry VANDENBILCKE - Odile DEVYS - Jérôme VERMERSCH - Christophe SINNAEVE - François DELATTRE.

COMMISSION « AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE » - 1- Président - 10 membres

Président : M. Didier CANLER

Membres : MM. Laurie DEBRIL - Jimmy RYCKEMBUSCH - Jean-Marie PERCAILLE - Katia POULEYN - Joël DEVOS - Noémie DETAVERNIER - Christelle DOUILLIET - Dorothée BLONDE - Catherine VANHAECKE - Chantal VANRECHEM.

COMMISSION « COMMUNICATION – TIC » - 1 Président - 10 membres

Président : Mme Mélanie FAES

Membres : MM. Katia POULEYN – Noémie DETAVERNIER – David BARBARY – Christelle DOUILLIET – Sébastien BEAUCAMP – Jérôme VERMERSCH – Martine WIECZOREK – Michèle POULEYN – Catherine VANHAECKE – François DELATTRE.

COMMISSION « GRANDS TRAVAUX – AFFAIRES RURALES ET URBANISME » - 1 Président - 10 membres

Président : M. Jérôme VERMERSCH

Membres : MM. Bertrand DECOCK – Joël DEVOS – Sébastien BEAUCAMP – Michèle POULEYN – Dorothée BLONDE – Thierry WILST – Claude COUDEREAU – Noémie DETAVERNIER – Christophe SINNAEVE – François DELATTRE.

COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES – CCAS – EMPLOI ET FAMILLE » - 1 Président - 10 membres

Président : Mme Martine WIECZOREK

Membres : MM. Christine INGELAERE – Christelle DOUILLIET – Michèle POULEYN – Mélanie FAES – Thierry VANDENBILCKE – Odile DEVYS – Claude COUDEREAU – Joël DEVOS - Chantal VANRECHEM – Catherine VANHAECKE.

COMMISSION « SECURITE ET CIRCULATION » - 1 Président - 8 membres

Président : M. Jean-Marie PERCAILLE

Membres : MM. Dorothée BLONDE – David BARBARY – Jérôme VERMERSCH – Katia POULEYN – Jimmy RYCKEMBUSCH – Odile DEVYS – Chantal VANRECHEM - François DELATTRE.

COMMISSION « FETES » - 1 Président - 10 membres

Président : M. Thierry WILST

Membres : MM. Jean-Marie PERCAILLE – Mélanie FAES – Jimmy RYCKEMBUSCH – Christelle DOUILLIET – Noémie DETAVERNIER – Thierry VANDENBILCKE – Katia POULEYN – Dorothée BLONDE – Catherine VANHAECKE – Chantal VANRECHEM.

COMMISSION « CADRE DE VIE » - 1 Président - 10 membres

Président : Mme Noémie DETAVERNIER

Membres : MM. Didier CANLER – Dorothée BLONDE – Mélanie FAES – Laurie DEBRIL – Claude COUDEREAU – Odile DEVYS – Gérard OUTTIER – Katia POULEYN - Chantal VANRECHEM – François DELATTRE.

COMMISSION « SPORTS » - 1 Président - 10 membres

Président : M. David BARBARY

Membres : MM. Didier CANLER – Joël DEVOS – Mélanie FAES – Jean-Marie PERCAILLE – Jimmy RYCKEMBUSCH – Thierry VANDENBILCKE – Katia POULEYN – Dorothée BLONDE – Catherine VANHAECKE – François DELATTRE.

COMMISSION « MAINTENANCE DES BATIMENTS » - 1 Président - 9 membres

Président : M. Sébastien BEAUCAMP

Membres : MM. Jérôme VERMERSCH – Martine WIECZOREK – Joël DEVOS – Bertrand DECOCK – Dorothée BLONDE – David BARBARY – Thierry VANDENBILCKE – Christophe SINNAEVE – François DELATTRE.

COMMISSION « CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE » - 1 Président - 10 membres

Président : Mme Katia POULEYN

Membres : MM. Didier CANLER – Noémie DETAVERNIER – Christelle DOUILLIET – Mélanie FAES – David BARBARY – Laurie DEBRIL – Thierry WILST – Jimmy RYCKEMBUSCH – Chantal VANRECHEM – François DELATTRE.

COMMISSION « JEUNESSE » - 1 Président - 12 membres

Président : M. Jimmy RYCKEMBUSCH

Membres : MM. Michèle POULEYN – Didier CANLER – Mélanie FAES – Martine WIECZOREK – Noémie DETAVERNIER – Katia POULEYN – Dorothée BLONDE – Laurie DEBRIL – Christelle DOUILLIET – Odile DEVYS – Catherine VANHAECKE – François DELATTRE.

COMMISSION « P.L.U. » - 1 Président - 15 membres

Président : M. Hervé SAISON

Membres : MM. Didier CANLER – Thierry WILST – Jérôme VERMERSCH – Michèle POULEYN – Noémie DETAVERNIER – Dorothée BLONDE – Jimmy RYCKEMBUSCH – David BARBARY – Thierry VANDENBILCKE – Martine WIECZOREK – Bertrand DECOCK – Gérard OUTTIER – Christophe SINNAEVE – François DELATTRE – Chantal VANRECHEM.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – 1 Président - 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

Président : M. Hervé SAISON

Membres Titulaires : MM. Jérôme VERMERSCH – Sébastien BEAUCAMP – Dorothée BLONDE – Thierry VANDENBILCKE – Gérard OUTTIER.

Membres Suppléants : MM. Bertrand DECOCK – Thierry WILST – Claude COUDEREAU – Odile DEVYS – Christophe SINNAEVE.

COMMISSION « MAPA » – 1 Président - 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

Président : M. Hervé SAISON

Membres Titulaires : MM. Jérôme VERMERSCH – Sébastien BEAUCAMP – Dorothée BLONDE – Thierry VANDENBILCKE – Gérard OUTTIER.

Membres Suppléants : MM. Bertrand DECOCK – Thierry WILST – Joël DEVOS – Odile DEVYS – Christophe SINNAEVE.

B - ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SUITE AU DECES DE M. GERARD INGELAERE

Exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décès de Monsieur Gérard INGELAERE, Adjoint au Maire, Membre de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale d'Hondschoote,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du Centre Communal d'Action Sociale,

Il est procédé à l'élection d'un nouveau membre à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale d'Hondschoote.

Est candidat : **M. Joël DEVOS**

A la suite du dépouillement,

Est élu au scrutin secret, par **23 voix POUR, Monsieur Joël DEVOS**, Membre de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Monsieur Gérard INGELAERE.

B - MODIFICATION DES REPRESENTANTS DES INSTANCES INTERCOMMUNALES**PROPOSITION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE, D'UN NOUVEAU DELEGUE APPELE A SIEGER AU SM SIROM FLANDRE NORD, EN REMPLACEMENT DE M. GERARD INGELAERE**

Exposé de Monsieur le Maire,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 03 Octobre 2012 et aux statuts du SM SIROM Flandre Nord, il appartient à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, de procéder à l'élection des délégués du SM SIROM Flandre Nord.

Les conseils municipaux sont invités à proposer à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, les conseillers municipaux appelés à siéger au Syndicat Mixte SIROM Flandre Nord.

Suite au décès de Monsieur Gérard INGELAERE, Adjoint au Maire, Délégué Titulaire au SM SIROM Flandre Nord, il est nécessaire de proposer à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, un nouveau délégué pour le remplacer.

Est candidat : **M. Gérard OUTTIER**

A la suite du dépouillement,

Est élu au scrutin secret, par **23 voix POUR, Monsieur Gérard OUTTIER** qui sera proposé à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour remplacer Monsieur Gérard INGELAERE au sein du SM SIROM Flandre Nord.

ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE A L'ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC - OGEC

Exposé de Monsieur le Maire,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts de l'Ecole Sainte Jeanne d'Arc d'Hondschoote,

Suite au décès de Monsieur Gérard INGELAERE, Adjoint au Maire et délégué suppléant à l'Ecole Saint Jeanne d'Arc, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein de cette école.

Est candidat : **M. Gérard OUTTIER**

A la suite du dépouillement,

Est élu au scrutin secret, par **23 voix POUR, Monsieur Gérard OUTTIER**, en qualité de Délégué Suppléant auprès de l'Ecole Sainte Jeanne d'Arc d'Hondschoote.

ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE A L'ASSOCIATION « JUMELAGE ET OUVERTURE SUR L'EUROPE »

Exposé de Monsieur le Maire,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts de l'Association « Jumelage et Ouverture sur l'Europe »

Suite au décès de Monsieur Gérard INGELAERE, Adjoint au Maire et délégué à l'Association « Jumelage et Ouverture sur l'Europe », il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein de cette association.

Est candidat : **M. Didier CANLER**

A la suite du dépouillement,

Est élu au scrutin secret, par **23 voix POUR, Monsieur Didier CANLER**, en qualité de Délégué auprès de l'Association « Jumelage et Ouverture sur l'Europe ».

PROPOSITION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE, D'UNE PERSONNE QUI SERA NOMMEE COMMISSAIRE TITULAIRE OU SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS, EN REMPLACEMENT DE M. GERARD INGELAERE

Exposé de Monsieur le Maire,

L'article 1650 A du Code Général des Impôts prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale soumis de plein droit au régime de Fiscalité Professionnelle Unique.

Cette commission se substitue à la commission communale de chaque commune membre en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La désignation des membres se fait, sur proposition des communes, par délibération du conseil communautaire (art 346 à 346 B de l'annexe III au CGI). Aux termes de l'article 1650 A du Code Général des Impôts, la commission intercommunale des impôts directs comprend, outre le président de l'EPCI, ou son adjoint délégué, qui en assure la présidence, dix commissaires.

La Communauté de Communes des Hauts de Flandre demande aux conseils municipaux membres de proposer une personne par commune. Ensuite, il y aura tirage au sort.

Suite au décès de Monsieur Gérard INGELARE, Adjoint au Maire et Membre de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, il y a lieu de proposer à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, une personne pour le remplacer.

Est candidat : **M. Gérard OUTTIER**

A la suite du dépouillement,

Est élu au scrutin secret, par **23 voix POUR, Monsieur Gérard OUTTIER**, qui sera proposé à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour remplacer Monsieur Gérard INGELAERE au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

ELECTION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

Exposé de Monsieur le Maire,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre,

Suite au décès de Monsieur Gérard INGELAERE, Adjoint au Maire et représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein de cette commission.

Est candidat : **M. Joël DEVOS**

A la suite du dépouillement,

Est élu au scrutin secret, par **23 voix POUR, Monsieur Joël DEVOS**, en qualité de représentant de la commune auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

04 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES « PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS » DU DEPARTEMENT DU NORD POUR LES 28 ET 30 RUE DE FURNES A HONDSCHOOTE

Exposé de Monsieur le Maire,

La Commune d'Hondschoote a le projet de déconstruire deux habitations situées au 28 et 30 Rue de Furnes à HONDSCHOOTE afin d'y aménager un parking. Les travaux de déconstruction sont à la charge de la commune tandis que la réalisation du parking sera financée par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre dans le cadre des compétences déléguées par la commune. Ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2017 de la commune en section d'investissement et sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 40 % au titre des projets territoriaux structurants.

Le coût des travaux de déconstruction hors honoraires est de **59 514,00 € HT**.

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux et de demander la dite subvention.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le projet d'investissement de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

05 - ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE SANTE

Après avoir entendu l'exposé de Madame Martine WIECZOREK,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ACCEPTE d'adhérer à la Fédération Nationale des Centres de Santé pour un montant de 875.00 € :

- Adhésion de base : 430.00 €
- Cotisation pour un service : 445.00 €

A ELU, au scrutin secret, par **23 voix POUR** :

- **M. Hervé SAISON**, en qualité de représentant titulaire,
- **Mme Martine WIECZOREK**, en qualité de représentant suppléant.

06 - PERSONNEL COMMUNAL

Exposé de Monsieur le Maire,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, à compter du 1^{ER} Septembre 2017.

07 - TRANSPORT DES JEUNES

Exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de la Commission « Jeunesse »,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE

- de créer l'opération « Mobil'été » pour les jeunes Hondshootois âgés de 13 à 17 ans révolus,
- d'offrir, dans ce cadre, 10 voyages soit 5 allers-retours Hondshoote-Dunkerque entre le 1^{er} Juillet et le 31 Août 2017.

DIT que la dépense correspondante, à raison de 9.00 € le voyage, sera inscrit au budget de la commune.

08 - DENOMINATION DE LA « MAISON POUR TOUS »

Exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur Gérard INGELAERE avait évoqué l'idée de dénommer la « Maison Pour Tous » en proposant le nom de Monsieur Patrick DOREMUS.

Il est proposé d'accepter cette dénomination.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ACCEPTE le nom de « Patrick DOREMUS » pour la « Maison Pour Tous ».

09 - SIECF – RAPPORT D’ACTIVITES

Exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux autorités concédantes de produire un rapport annuel d'activités détaillant les actions conduites sous leur autorité.

Ce rapport doit être porté à la connaissance du Conseil Municipal.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, (Monsieur Hervé SAISON, salarié au SIECF, n'a pas pris part au vote),

EMET un avis favorable sur le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandres pour l'année 2016.

10 - SAGE DE L'YSER

Monsieur le Maire donne quelques informations sur les mares et zones humides repris dans les plans transmis par le SAGE de l'Yser.

11 - QUESTIONS DIVERSES

A. SIECF – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU PERSONNEL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, (Monsieur Hervé SAISON, salarié au SIECF, n'a pas pris part au vote),

ACCEPTE de renouveler la convention de mutualisation du personnel, votée par délibération en date du 03 Juillet 2014, pour une nouvelle durée de trois ans.

DIT que la convention sera signée par Madame Michèle POULEYN -1^{ère} Adjointe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le Maire d'Hondschoote

H. SAISON



[Handwritten signature of H. Saison]